

TITRES NON COTÉS

PEA/PEA-PME

INSCRIPTION DE TITRES NON COTÉS⁽¹⁾

VÉRIFIEZ TOUT D'ABORD QUE VOUS RÉPONDEZ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- ✓ Les titres doivent être **éligibles au PEA/PEA-PME** (une Attestation d'éligibilité établie par la société doit être fournie à Fortuneo).
- ✓ **Vous ne devez pas détenir ou avoir détenu**, vous ou votre entourage familial, directement ou indirectement, plus de 25% du capital de la société concernée au moment de l'opération ou à un moment quelconque au cours des 5 dernières années.
- ✓ **Vous devez disposer des fonds nécessaires** sur le compte espèces de votre PEA/PEA-PME.

SI LES CONDITIONS SONT REMPLIES, NOUS VOUS INVITONS À NOUS TRANSMETTRE CE FORMULAIRE ACCOMPAGNÉ DES JUSTIFICATIFS SUIVANTS :

- La lettre d'engagement (ci-jointe) dûment remplie et signée par vos soins.
 - L'Attestation de propriété et d'éligibilité précisant les modalités de l'opération (modèle ci-joint) établie par la société émettrice et dûment signée par son représentant légal ou dans un premier temps un courrier signé de la société précisant les modalités de l'opération (nom, prénom, nombre de titres, quantité, montant unitaire, éligibilité PEA ou PEA/PME, montant du virement à effectuer à la société émettrice).
 - Les statuts de la société en question certifiés conformes et signés par le représentant légal de la société.
 - Un extrait Kbis de moins de trois mois (ou dans un premier temps les statuts en cours de constitution si la société n'est pas encore créée).
 - L'IBAN du compte à créditer (de la société ou de l'actuel propriétaire des titres dans le cas d'une cession).
 - Le bulletin de souscription de la société.
- OU**
- Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale si les titres proviennent d'une augmentation de capital.
- OU**
- Un Ordre De Mouvement si les titres proviennent d'une cession de gré à gré.

CESSION DE TITRES NON COTÉS⁽¹⁾

NOUS VOUS INVITONS À NOUS ADRESSER PAR COURRIER À **FORTUNEO SERVICE CLIENTS - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9** L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Un courrier signé de votre part indiquant les modalités de l'opération (valeur concernée, quantité des titres cédés, montant unitaire).
- Une lettre du PDG de la société ou d'une personne agissant pour son compte précisant les modalités de l'opération (le prix et le nombre de titres concernés par la cession).
- Un Ordre De Mouvement validé par la société émettrice.
- Le chèque correspondant au montant de la cession. Si l'acquéreur souhaite verser les fonds par virement, ce dernier doit être réalisé sur votre compte espèces associé à votre PEA ou PEA-PME.

À NOTER : N'EFFECTUEZ PAS VOUS-MÊME LE VERSEMENT SUR VOTRE PEA OU PEA-PME POUR NE PAS EN FAUSSER LA FISCALITÉ.

PAIEMENT DE DIVIDENDES DE TITRES NON COTÉS

NOUS VOUS INVITONS À NOUS FAIRE PARVENIR PAR COURRIER À **FORTUNEO - SERVICE CLIENTS - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9** LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Un courrier signé de votre part indiquant les modalités de l'opération (valeur concernée, quantité de titres, montant unitaire du dividende).
- Un courrier de la société émettrice des titres précisant les caractéristiques du dividende.
- Le chèque de versement du dividende. Si la société souhaite verser le dividende par virement, ce dernier doit être réalisé sur votre compte espèces associé à votre PEA ou PEA-PME.

À NOTER : NE RÉALISEZ PAS VOUS-MÊME LE VERSEMENT SUR VOTRE PEA OU PEA-PME AFIN DE NE PAS EN FAUSSER LA FISCALITÉ.

(1) Soumis à tarification selon conditions tarifaires en vigueur.

